

Le p'tiou Basseyran



L'ÉDITO DU MAIRE

Au moment où nous préparons ce nouveau numéro du P'tiou basseyran, j'ai l'espoir que la COVID_19 ne soit bientôt plus qu'un douloureux souvenir, et que nous retrouverons très bientôt notre entière liberté de mouvement.

Mais voici qu'une autre tragédie survient : après plusieurs décennies de paix, la guerre arrive aux portes de l'Europe. Cette situation est dramatique sur tous les plans, et il ne fait guère de doute que les conséquences humaines et économiques de ce conflit seront très importantes. Mais je compte sur une Europe unie pour aider le peuple ukrainien à résister à cette invasion.

En France, les élections présidentielles auront lieu au mois d'avril. Malgré les multiples (dé)motivations qui pourraient nous inciter à délaissier les urnes, je voudrais vous rappeler à toutes et à tous l'importance du vote. Beaucoup de pays nous envient, et je pense qu'il faut savoir apprécier la chance que nous avons de vivre dans un pays où nous pouvons nous exprimer, en ayant chacun la possibilité d'être moteur dans nos choix de vie.

Pour revenir aux affaires « locales », comme l'année dernière à la même époque, nous vous présentons dans ce bulletin un bilan des budgets communaux de l'année écoulée. Comme vous pourrez le constater, il est dans la continuité des bilans précédents, avec toujours un endettement limité. Il faut toutefois demeurer extrêmement vigilant, dans un contexte généralisé de diminution des aides de l'Etat et des collectivités territoriales.

Pour autant, les travaux se poursuivent ou se planifient sur l'ensemble de la commune, avec comme leitmotivs : priorité aux économies et préservation des ressources. L'eau et les énergies sont en effet au centre de nos préoccupations. C'est pourquoi les choix effectués en faveur de la limitation des surfaces d'enrobé, de la réalisation de la colonne d'eau potable, de l'isolation des bâtiments et de modes de chauffage plus vertueux sont primordiaux.

C'est avec ces objectifs en tête que la Commission Finances va se réunir à la fin du mois de mars pour finaliser le budget 2022, lequel sera voté lors de la réunion du conseil municipal du mois d'avril.

Bonne lecture,



Rémi PONCET, Maire de BASSY

ANNÉE ÉLECTORALE : LES NOUVEAUTÉS DE LA CARTE D'ÉLECTEUR

Au cours des prochaines semaines, les électeurs seront appelés à participer aux élections présidentielles (les dimanches 10 et 24 avril) et législatives (les dimanches 12 et 19 juin). Ils recevront une carte d'électeur, sur laquelle figurera un QR Code.

Grâce à ce QR Code, l'électeur pourra accéder au site www.elections.interieur.gouv.fr et à toutes les démarches liées aux scrutins : vérification de sa situation électorale, localisation de son bureau de vote, inscription en ligne sur les listes électorales dans les délais impartis, ou demande de procuration en cas d'absence le jour du vote.

Sur cette carte sera également inscrit le numéro national d'électeur. Ce numéro, composé de 8 ou 9 chiffres, est permanent, unique et propre à chaque électeur, et sera nécessaire pour établir les procurations.

Autre nouveauté : depuis le 1^{er} janvier 2022, les procurations sont « déterritorialisées » : chaque électeur/électrice peut dorénavant donner procuration à une personne qui n'est pas inscrite dans le même bureau de vote ou la même commune que lui/elle. La personne ainsi désignée devra se déplacer le jour du vote dans le bureau de vote de la personne lui ayant donné procuration, pour voter à sa place. La demande de procuration s'effectue en ligne, mais le demandeur doit ensuite se déplacer au commissariat ou à la gendarmerie pour faire vérifier son identité et valider sa démarche. Une fois ces formalités accomplies, il reçoit un mail de confirmation attestant de la bonne prise en compte de sa demande.



La nouvelle carte d'électeur et son QR Code

DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME

Comme le prévoit la réglementation depuis le 1^{er} janvier 2022, la commune de BASSY, en partenariat avec la Communauté de Communes Usse et Rhône et la RGD Savoie Mont Blanc, a mis en place un service permettant aux usagers de faire leur demande d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée.

Pour ce faire, il vous suffit d'aller sur le site <https://sve.sirap.fr> puis d'entrer le nom de la commune dans la barre de recherche pour accéder au service de saisine par voie électronique (SVE), et faire votre demande dématérialisée d'autorisation d'urbanisme en suivant les indications.



La saisine par voie électronique présente plusieurs avantages :

- possibilité de déposer son dossier depuis chez soi,
- une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplètes,
- plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier,
- des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.

FORMATION DES SÉNIORS À L'UTILISATION DES SMARTPHONES



La suspension des restrictions sanitaires liées à la COVID permet d'arrêter une nouvelle date pour la formation à l'utilisation des smartphones (session d'initiation) initialement programmée le 31 janvier dernier.

Cette session aura lieu **le lundi 4 avril, de 14h00 à 16h00, à la mairie de Bassy.**

Merci de confirmer votre participation auprès de Bernadette JACQUEMIER (tél : 06 77 85 97 27).

CÉLÉBRATION DE LA FÊTE DES MÈRES

Après deux années compliquées d'un point de vue sanitaire durant lesquelles il n'était pas possible d'organiser de rassemblements, nous profitons d'un retour à la normale pour célébrer, comme c'était le cas avant la pandémie, la Fête des mères.

Un vin d'honneur aura lieu à la salle des associations (en dessous de la Mairie) le **samedi 28 mai à 17h00**, auquel toute la population est invitée.



DEVOIR DE MÉMOIRE

Le 29 juin prochain, il y aura 80 ans qu'un homme, dont la sépulture se trouve au cimetière de Bassy, est décédé, fusillé au Mont-Valérien.

Cet homme, Victor BEVILLARD, est né à Desingy le 3 octobre 1898. Installé ensuite à Paris, il est chargé en 1941 par le Parti Communiste Français de la rédaction, de la confection et du tirage des tracts clandestins destinés aux agents des Postes.

Dénoncé, la police perquisitionne son domicile en octobre 1941 et y trouve un important matériel dont 250 kg de papier. Les enquêteurs estiment alors son tirage à plus de 2000 feuilles par semaine.

Victor BEVILLARD déclare avoir agi seul, et refuse de donner l'identité de ses correspondants. Arrêté, il est condamné à mort par un tribunal militaire allemand le 19 juin 1942.

La Délégation départementale du Souvenir Français souhaite lui rendre hommage en organisant, avec la participation de la Commune, **une cérémonie le 29 juin prochain**, devant sa tombe, au cimetière de Bassy.

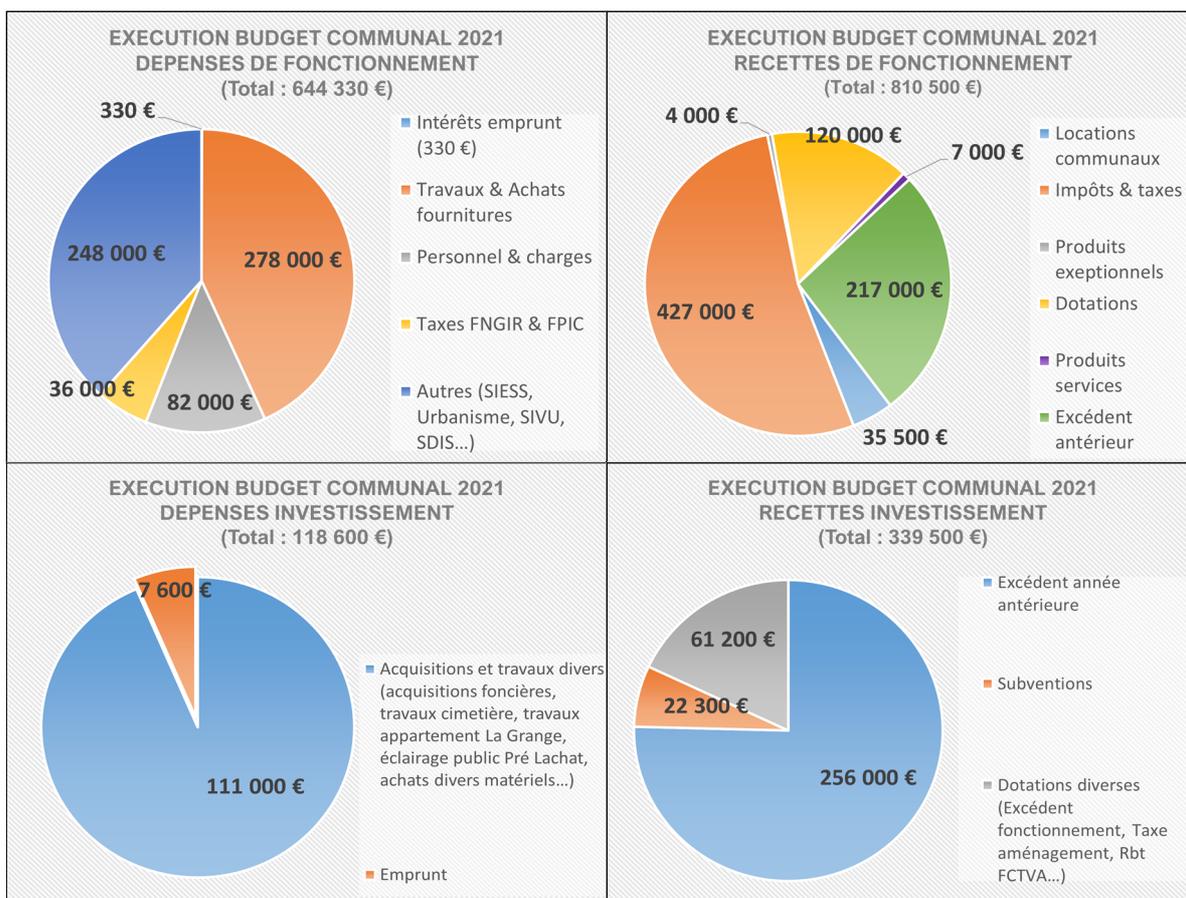
Le Devoir de Mémoire, enseigné dans le cadre de l'école, est vital pour rester vigilant et tout particulièrement dans le contexte actuel. C'est pourquoi les élèves de l'école du village seront également associés à cet hommage, dans des conditions qui seront examinées prochainement avec leur directrice, Mme Julie MURA.



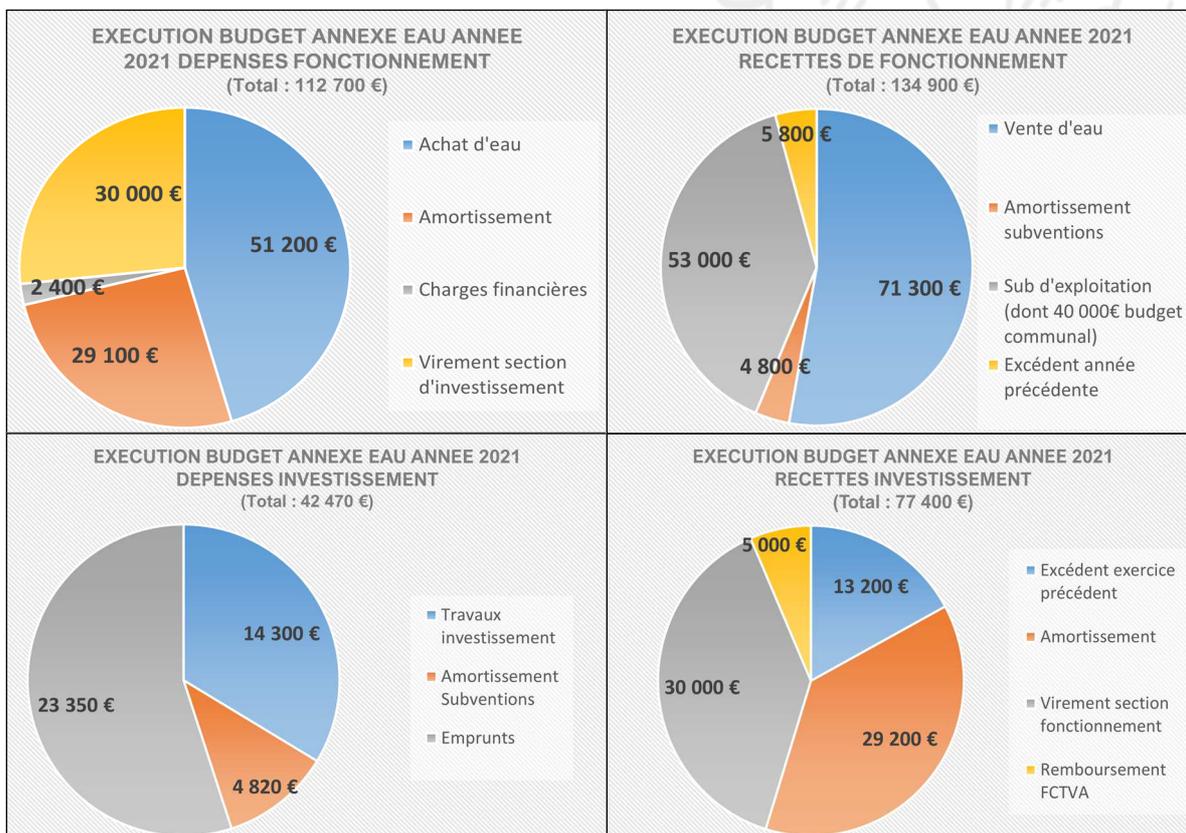
La tombe de M. BEVILLARD au cimetière de Bassy

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE DE BASSY

Présentation du compte administratif de la Commune pour l'année 2021 (budget général) :



Présentation du compte administratif de la Commune pour l'année 2021 (budget annexe eau) :



Les comptes détaillés sont disponibles en Mairie.

MISE EN PLACE DE LA FISCALITÉ PROFESSIONNELLE UNIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) a adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) : **le produit des impositions fiscales des entreprises est désormais encaissé directement par la CCUR et non plus par les communes.**



Auparavant, la CCUR était sous le régime de la fiscalité additionnelle : chaque commune touchait une part des impôts payés par les entreprises, et la Communauté de Communes avait également sa propre part.

Par exemple, en 2021, la Commune de Bassy avait un taux d'imposition communal des entreprises de 28,30 % et la CCUR un taux d'imposition intercommunal de 5,27 %, soit un total de 33,57 %.

Ainsi, en 2021, la commune de Bassy a touché 147 295 € et la CCUR 27 429 €, soit un total de 174 724 €.

Désormais, seule la CCUR perçoit le produit des recettes fiscales, avec un taux moyen pondéré à l'échelle des 26 communes de 28,22 %.

Aussi, pour compenser les pertes de recettes fiscales des communes, **la CCUR leur reversera chaque année une somme équivalente au produit des impositions fiscales des entreprises perçues en 2021**, soit pour la commune de Bassy la somme de 147 295 €.

Ci-dessous, le montant des compensations que reversera chaque année la CCUR aux communes :

Anglefort	722 922 €	Droisy	3 072 €
Bassy	147 295 €	Éloise	654 231 €
Challonges	41 650 €	Franclens	517 430 €
Chavannaz	9 388 €	Frangy	252 353 €
Chaumont	1 760 €	Marlioz	33 529 €
Chêne-en-Semine	61 674 €	Menthonnex-sous-Clermont.	10 697 €
Chessenaz	4 442 €	Minzier	13 161 €
Chilly	24 254 €	Musièges	147 975 €
Clarafond-Arcine	363 418 €	Saint-Germain-sur-Rh.	385 341 €
Clermont	10 386 €	Seyssel Ain	136 896 €
Contamine-Sarzin	9 037 €	Seyssel Haute-Savoie	555 463 €
Corbonod	163 145 €	Usinens	16 588 €
Desingy	14 170 €	Vanzy	5 358 €
Total 26 Communes	4 305 905 €	CC Usse et Rhône	1 598 499 €

La CCUR touchera quant à elle la différence générée par la croissance du produit des recettes fiscales, et assumera les pertes en cas de baisse des recettes.

Ce nouveau régime fiscal permet d'augmenter les revenus de la CCUR pour améliorer les services à la population sans grever les budgets communaux, et lui fait bénéficier en outre de dotations de l'État majorées : celles-ci s'élevaient à 147 148 € en 2021, et passeront à 331 000 € en 2022, soit un bénéfice de l'ordre de 183 000 €.

POINT D'ÉTAPE SUR LES TRAVAUX DE L'APPARTEMENT LOCATIF

L'aménagement des pièces et des combles (voir photo ci-dessous) est maintenant terminé. La pose du carrelage, des faïences et du parquet est en cours. Les dernières interventions porteront sur les finitions de peinture et l'installation de la cuisine équipée.

La fin des travaux, qui auront permis de transformer cet appartement en T4 de 80 m², est prévue pour la fin du mois d'avril, avec pour objectif une mise en location dès le début du mois de mai.

Ce chantier a été suivi, depuis la passation des marchés jusqu'à la réception des travaux, par M. Gilbert BERNASCONI.

Un grand merci à lui pour son implication !



Les combles de l'appartement locatif ont été aménagés

FERMETURE DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Depuis le 7 mars, la cour de l'école de Bassy est complètement fermée.

Deux interphones ont été mis en place pour que les locataires des appartements situés au dessus des salles de classe puissent gérer l'entrée de leurs visiteurs.



TRAVAUX SUR LES RÉSEAUX SECS À VEYTRENS D'EN BAS

Le renforcement du réseau électrique à Veytrens-d'en-bas a débuté le lundi 14 mars.

Ces travaux sont réalisés par le Syndicat intercommunal d'électricité et de services de Seyssel (SIESS).

L'aménagement du poste électrique permettra également d'intégrer un nouvel abri pour les élèves empruntant les transports scolaires.

Pendant toute la durée du chantier, la prise en charge et la dépose des élèves auront lieu à un arrêt de bus provisoire situé 30 m plus loin, sur le terrain de M et Mme Camille METRAL.

Les conteneurs de collecte d'ordures ménagères seront également déplacés le temps des travaux.



L'arrêt de bus et les conteneurs vont être déplacés pendant les travaux

Nous remercions M et Mme Camille METRAL pour la mise à disposition de leur terrain pendant les quelques semaines que durera ce chantier.

PROJET DE PARKING DU FOND DU VILLAGE

Comme évoqué dans le précédent bulletin, le terrain devant servir d'assiette au futur parking du fond du village a été acheté par la Commune. Il a depuis été nettoyé par l'employé communal, et fera prochainement l'objet d'un bornage.

Un premier relevé a été effectué pour bien appréhender les enjeux topographiques du terrain, et permettre à la Commission Sécurité de réfléchir à son aménagement. Elle proposera également un règlement de stationnement sur ce futur parking.

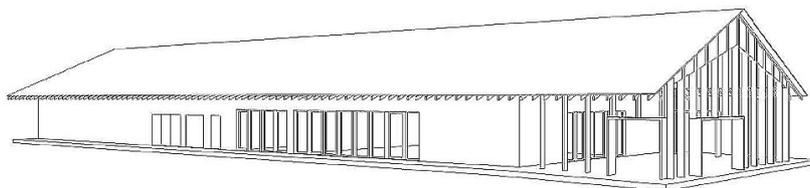
Le scénario d'aménagement envisagé sera présenté aux riverains avant la réalisation du chantier, dès que le projet sera suffisamment abouti.



Après avoir été nettoyé, le terrain va être borné

PROJET DE BÂTIMENT TECHNIQUE ET DE SALLE COMMUNALE

L'architecte Denis PERRET et le Conseil municipal ont continué à travailler sur le projet de bâtiment technique et de salle communale, dont une esquisse a été présentée aux présidents des différentes associations communales.



Visuel du projet de salle communale et de bâtiment technique.

Ces échanges, réalisés au stade de l'avant projet provisoire, ont permis de valider certains partis d'aménagement et de préciser l'implantation des accès, tant externes (dont les parkings) qu'internes (communication entre les différentes pièces), permettant d'aboutir à un avant projet définitif. C'est sur les bases de ce dernier document que sera évalué le coût prévisionnel de ce projet, avant d'envisager un dépôt de demande de permis de construire.

Une communication plus précise à destination de l'ensemble de la population sera faite avant que cette demande de permis ne soit déposée.

MODIFICATION DE LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE L'ÉTANG

Comme annoncé dans un précédent bulletin, suite à un arrêté municipal et en concertation avec le Conseil départemental, la circulation sur le Chemin de l'Étang a été modifiée par la mise en place d'un « sens interdit » au niveau de l'intersection avec la montée de Rophanex (chemin en terre partant sur la droite), en direction de la RD14.

La mise en place de ce sens interdit a pour but de stopper le trafic automobile sur ce tronçon, notamment aux heures d'entrée et de sortie de l'école, et de sécuriser l'intersection avec la RD14 (Route de Challonges), dangereuse du fait de sa configuration, et qui l'est encore davantage aux heures précitées où la circulation est plus dense.

Les engins agricoles devant emprunter le Chemin de l'Étang (au-delà du sens interdit) pour exploiter les parcelles qu'il dessert pourront continuer à le faire. En revanche, comme les autres véhicules, il leur sera interdit de regagner directement la RD14 par cet itinéraire.



AVANCÉE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Aménagement de la « rivière sèche », face au Lavoir du Monument aux Morts

Les travaux d'aménagements paysagers de la rivière sèche avancent de façon notable.

Sur la première partie du tronçon, depuis le sommet en haut de la route des Ires jusqu'au bassin, soit environ les 2/3 de la longueur, des travaux de terrassement ont été réalisés manuellement au mois de février, avant de mettre en place des pierres d'enrochement. La mise en place du géotextile et les plantations ont pour leur part été réalisées durant la deuxième quinzaine de mars.

Sur la partie basse (soit le tiers restant), le terrassement a été réalisé au début du mois de mars avec l'aide de la commune de Challonges, qui a mis à notre disposition son employé communal Benjamin, ainsi que sa minipelle. Suite à ces travaux, des pierres d'enrochement ont été mises en place. Ces opérations, les plus importantes du chantier, ont été finalisées mi-mars.



Positionnement du futur pont sur la rivière sèche

A la fin du mois de mars, les fondations du petit pont ont été réalisées, ainsi que son lasurage. Le pont sera assemblé sur place en dernière phase du chantier. La fin des plantations et la mise en place des galets de rivière interviendront courant avril. Cette dernière opération se fera dans le cadre de travaux participatifs avec des volontaires bénévoles.

Tous ces travaux ont été réalisés en interne par Pierre BOSONIN, notre employé communal, assisté bénévolement par Gérard LAPERRIÈRE.

Mise en valeur de la statue de la Vierge de Charmy, monument en mémoire d'André Giraud

Suite à la signature d'une convention entre l'Association diocésaine d'Annecy et la Commune de Bassy, portant sur la gestion de la statue de la Vierge de Charmy érigée en mémoire d'André Giraud, plusieurs interventions vont être réalisées dans le courant de l'année 2022.

Dans le courant du printemps, la statue va être nettoyée, et un banc sera mis en place, fixé entre deux jardinières. Cet ensemble, amovible, sera réalisé avec l'accord de Mme Françoise Bonnet. Ces jardinières seront dans un premier temps plantées avec des fleurs annuelles. À l'automne, des vivaces et des arbustes les remplaceront ; des végétaux du même type seront également mis en place autour de la statue.



Projet de mise en valeur de la Statue de la Vierge

Ecole de Bassy : une plate-bande sera aménagée au printemps le long de la cantine afin de proposer un jardinet pour les élèves. Ce projet comprend la pose de bordures en bois, l'apport de terre végétale en complément, et l'installation d'un composteur fourni gratuitement par la CCUR.

Parcelle de Bassy au Parc des Jardins de Haute-Savoie : de petits travaux de restauration seront effectués ce printemps sur la parcelle : matérialisation de la confluence du Rhône et des Usses avec des galets, plantation d'arbustes, et nettoyage de la parcelle. Tous ces travaux seront réalisés par l'employé communal et une équipe de bénévoles menée par Mme Reine DEREYMEZ, que nous remercions pour son dévouement depuis de nombreuses années.

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

À l'instar de plus de 12 000 collectivités en France, la commune de Bassy s'est engagée depuis le 8 mars dans la limitation de l'éclairage public de nuit. Cette opération s'inscrit dans un double objectif : diminuer la facture énergétique et réduire les pollutions lumineuses.

La question des économies d'énergie tout d'abord est plus que jamais d'actualité, et les communes ont un rôle important à jouer, l'éclairage public représentant plus du tiers de leur facture électrique selon l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie. Quant à la pollution lumineuse, ses effets perturbateurs sur la biodiversité ont été soulignés lors du Grenelle de l'Environnement : ils impactent les déplacements de la faune, les cycles de reproduction, les migrations...

En réduisant sa consommation d'électricité dans les tranches horaires durant lesquelles l'éclairage systématique n'est pas forcément nécessaire, la commune de Bassy souhaite donc diminuer ses dépenses de fonctionnement et sensibiliser les habitants aux problématiques énergétiques actuelles et futures, tout en limitant l'impact de son éclairage sur l'environnement. **Dans cette optique, sur l'ensemble du territoire communal l'extinction des lampadaires est programmée de 23 heures à 5 heures 30.**

Si vous craignez une augmentation des abus nocturnes du fait de cette extinction, soyez rassurés : les retours d'expériences montrent que la limitation de l'éclairage public n'augmente nullement les accidents ou les actes malveillants, et tend au contraire à faire diminuer les tapages nocturnes.

Parallèlement à cette démarche, le Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Services de Seyssel (SIESS), auquel la commune de Bassy est adhérente, a lancé un appel d'offres en vue de réaliser un diagnostic technique sur les installations d'éclairage public des communes de son territoire. Un prestataire a été retenu en fin d'année dernière ; la mission devrait se dérouler tout au long de cette année, avec pour objectif un rendu final en décembre 2022.



Des panneaux informant de l'extinction de l'éclairage public ont été installés en entrée d'agglomération

REGROUPEMENT DES VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES

Bien que l'entretien des fosses septiques relève de la responsabilité du propriétaire de l'installation, la Communauté de communes propose d'organiser des tournées de vidanges groupées, afin de proposer des prix plus intéressants pour les usagers et d'encourager le maintien en parfait état de fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel.

Les personnes intéressées peuvent se rapprocher du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) au 04.50.77.68.83 et demander le **formulaire du lot n°1** auquel est rattachée la commune de Bassy (ou le télécharger directement sur le site www.usses-et-rhone.fr). Sur ce document figurent les différentes prestations proposées et les tarifs correspondants. Les usagers souhaitant intégrer le dispositif devront compléter le formulaire et le retourner signé à la CCUR. Le coût de la prestation sera réglé au prestataire de vidange par la CCUR, puis la CCUR le refacturera dans son intégralité à l'utilisateur, par l'intermédiaire de la trésorerie de Rumilly.



GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis le lundi 10 janvier, le jour de collecte des ordures ménagères a été modifié sur une partie de la Communauté de Communes Usse et Rhône. Comme vous l'avez sûrement constaté, sur Bassy cette collecte n'est plus organisée le vendredi, mais le lundi.

Par ailleurs, les échanges se poursuivent avec le Service Environnement de la CCUR pour identifier les futurs emplacements des conteneurs gros volumes de 5 m³ appelés à remplacer dans le courant de l'année les actuels bacs à ordures ménagères. Une première liste de sites potentiels (situés sur le domaine public) a été dressée par le Comité consultatif environnement, et soumise au Conseil municipal. Cette liste sera affinée au regard du cahier des charges rédigé par la CCUR, de la faisabilité technique et du coût des aménagements.

NOUVELLE MATINÉE PARTICIPATIVE « NETTOYAGE DE PRINTEMPS »

Comme en 2021, la commune de Bassy va organiser une nouvelle matinée de nettoyage des routes et chemins communaux le samedi 9 avril, de 9h00 à 12h00. Les basseyranes et les basseyrans, petits ou grands, préoccupés par la propreté de notre village sont invités devant la Mairie pour participer à ce moment à la fois convivial et citoyen, dont voici le déroulé :

- rendez-vous à 8h45 pour un café de bienvenue ;
- départ en groupes à 9h00 pour effectuer le nettoyage des abords des routes et chemins communaux ;
- à 12h00, retour à la Mairie pour trier les déchets récoltés et faire un bilan de l'opération ;
- un groupe dédié sera affecté au tracé d'un futur chemin dans le bois en contrebas des Perrules.

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez le signaler par mail à l'adresse secretariat@bassy.fr pour faciliter l'organisation de la matinée. Les sacs pour ramasser les déchets seront fournis par la Mairie ; en revanche, nous vous remercions de venir avec vos gants ainsi que d'un vêtement avec des bandes réfléchissantes pour signaler votre présence aux usagers de la route.

Cette action vient compléter le nettoyage des abords de la route départementale RD 14 qui se déroulera quelques jours auparavant, toujours dirigé par Pierre BOSONIN, assisté de Philippe CASTELLO et Bernadette JACQUEMIER, à qui nous adressons nos plus vifs remerciements pour leur dévouement et leur disponibilité.



CHRONIQUE SAUVAGE : L'EFFET PAPILLON

Maghreb, ce début d'année. Les lumières de février embrasent les ergs jusqu'au bord de mer en passant par les hauteurs de l'Atlas. Une chaleur aux bienfaits immédiats, les belles-dames volent partout et une génération de voyageurs se préparent. Cap au Nord ! A la faveur d'un coup de sirocco, les vagues de la Méditerranée n'auront pas eu raison de ces hordes de papillons, pourtant épuisés, qui n'auront qu'un seul réflexe à l'arrivée sur nos côtes méridionales, se reproduire et pondre et « mettre en vol » une nouvelle génération.

Bassy, à peine quelques semaines plus tard, première quinzaine de mars. Le printemps diffuse son empreinte et appelle bourgeons, abeilles, lézards à sortir de la torpeur hivernale. Je ne résiste pas à une telle provocation, le réconfort d'un café au soleil finissant de me convaincre.

C'est alors que je vois arriver en vol élégant et instable à la fois, un papillon qui finit par se poser sur le bois de la vigne qui entoure notre porte d'entrée. L'orientation plein Sud de celle-ci lui aura-t-elle rappelé ses origines ? Me vient alors une comparaison avec l'hirondelle migratrice qui vole haut et loin, dont les premières ont déjà traversé le ciel basseyrain depuis quelques jours. Un quart de gramme posé sur ce cep et 7 500 kilomètres parcourus en 3 à 4 générations, et autant pour le retour au-delà du Sahara. Aucun autre insecte n'est capable d'un tel exploit. Cela vaut bien un petit coin d'ortie, de vipérine ou de chardon laissé dans nos jardins, et de retenir les tondeuses.

Voilà un fragile papillon, la vanesse des chardons ou belle-dame, la bien nommée ô combien ; comme tous ces insectes, les écailles de ses ailes se colorent des irisations des ondes lumineuses mais son nom scientifique, *Cynthia cardui*, évoque la déesse grecque, fille de Zeus, dieu du ciel : il n'y a pas de hasard.

Tout au long du printemps, regardez sous les feuilles de cirse ou de bardane, un œuf minuscule, puis un autre sur la feuille voisine et ainsi de suite jusqu'à 500 en seulement quelques mètres carrés ; il en faut beaucoup pour que peu percent l'enveloppe et émergent en chenille. Le grand banquet commence alors, Pantagruel n'a qu'à bien se tenir ; il fait pâle figure à côté de ce monstre goulu qui multiplie son poids par mille, renouvelle sa peau, ses poils, ses pattes et ses intestins, toujours plus grands. Les prédateurs, tels mésanges ou rouge gorges se seront bien gavés au passage pour ne laisser



La Vanesse des chardons ou belle-dame
(photo :Vincent Mathez, LPO)

que quelques rescapées. Puis, une nouvelle renaissance se produit. Dans la plus grande intimité de la chrysalide, la chenille se transforme en papillon. Deux semaines plus tard, il faudra beaucoup de chance aux curieux pour surprendre ce spectacle renversant : l'émergence de l'insecte superbe qui progressivement étend ses ailes, sa trompe et ses longues antennes. Une déesse est née.

Dès les premiers jours de mars et jusqu'à l'été, voyez les vols sveltes des vanesses et de leurs congénères au jardin : le Citron à la couleur évocatrice, parmi les plus précoces, le Machaon, magnifique et grand voilier mais modeste migrateur pourtant qui passe l'hiver sous forme de chrysalide plutôt. Le Vulcain, amateur des touffes d'ortie pour pondre. L'Aurore à guetter en avril sur les cardamines des prés. Le Moro-sphinx dont les singularités mériteraient un article à lui tout seul ; ce papillon-colibri prend toute sa part à la pollinisation des fleurs et herbes folles et indispensables aux écosystèmes de nos jardins.

Il y en a tant d'autres aux mœurs diurnes ou nocturnes, aux couleurs chatoyantes ou mimétiques, à la renommée symbolique sulfureuse ; tous forcent notre respect, notre bienveillance et notre vigilance à protéger ce grand ballet aérien qui égaye et équilibre nos paysages tant urbains que ruraux.

Le mot du trimestre : à la faveur de mes recherches sur cette espèce, j'ai découvert un nouveau mot dont la sonorité et le sens n'ont fait qu'accroître mon admiration de cette belle-dame et mon envie de vous le partager. La vanesse des chardons est une espèce **polyvoltine**, c'est-à-dire qu'elle ne cesse jamais de voler, elle ne connaît pas de temps de repos hivernal durant lequel son activité décroît, elle est constamment en déplacement. C'est décidé, Bassy lui fera chaque année bon accueil !

Le mot du trimestre : à la faveur de mes recherches sur cette espèce, j'ai découvert un nouveau mot dont la sonorité et le sens n'ont fait qu'accroître mon admiration de cette belle-dame et mon envie de vous le partager. La vanesse des chardons est une espèce **polyvoltine**, c'est-à-dire qu'elle ne cesse jamais de voler, elle ne connaît pas de temps de repos hivernal durant lequel son activité décroît, elle est constamment en déplacement. C'est décidé, Bassy lui fera chaque année bon accueil !



Le Citron en flagrant délit de gourmandise
(photo :Séverine Michaud, LPO)

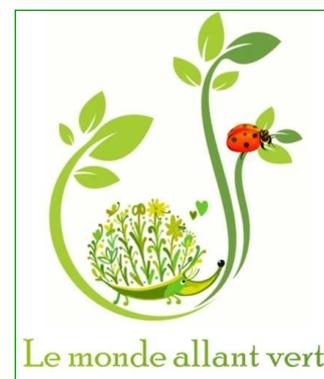


Le majestueux Machaon
(photo :Maéva Adam, LPO)

LA FEUILLE DU MONDE ALLANT VERT

2^{ème} édition du troc graines-troc plantes « Prenons-en de la graine »

Le troc graines-troc plantes « Prenons-en de la graine », organisé le samedi 5 mars sous la Grenette de Seyssel (Haute-Savoie) par les associations Le monde allant vert, les Écolocos et le CPIE Bugey Genevois, a attiré un nombreux public de passionnés de la nature. Beaucoup de plantes, de sachets de graines ou de pots de fleurs avaient été apportés par les participants, jardiniers confirmés ou amateurs, mais aussi par des fleuristes professionnels, pour être donnés ou échangés.



Le public a répondu présent pour cette 2^{ème} édition de « Prenons-en de la graine », pour la plus grande joie des organisateurs

Pour cette deuxième édition, « Prenons-en de la graine » accueillait également la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), dont les animateurs ont pu sensibiliser les visiteurs sur la préservation de la biodiversité, et l'association la Druiderie qui présentait différentes plantes médicinales utiles à notre bien-être. Les participants ont aussi pu parfaire leurs connaissances grâce aux ateliers qui ont été animés par les différentes associations tout au long de la matinée.

Forts des retours plus que positifs de l'ensemble des visiteurs, les organisateurs projettent d'organiser une troisième édition, et vous donnent d'ores et déjà rendez-vous l'année prochaine, le premier samedi du mois de mars, pour de nouveaux échanges à la fois conviviaux et enrichissants.

Ateliers « taille des arbres et arbustes d'ornement » et « taille de rosiers »

Le samedi 25 février s'est déroulé le premier atelier de l'année, consacré à la taille des arbres et arbustes d'ornement. Cet atelier a débuté par la projection d'un petit diaporama expliquant brièvement les différents types de tailles et les époques de l'année où elles sont pratiquées. S'en est suivie une mise en pratique par la dizaine de participants présents.



Atelier « taille de rosiers »

Le samedi 12 mars, c'est avec autant d'intérêt que des passionnés de roses sont venus parfaire leurs connaissances à propos de la taille des rosiers. Une fois révisés les bons gestes et l'entretien des outils, chacun a pu s'exercer pour, dans un second temps, reproduire chez soi les techniques prodiguées, avec l'espoir de voir ses rosiers fleurir généreusement tout au long de la saison.



Taille des arbustes d'ornement devant la Mairie

Calendrier

- **Vendredi 8 avril** à 20h : projection du film « le génie des arbres » – Bassy (CBL)
- **Vendredi 29 avril** : date butoir pour la commande groupée de fleurs et plants de légumes
- **Dimanche 8 mai** de 9h à 13h : Marché aux fleurs et légumes « Des plants pour la planète » – Seyssel Ain (Esplanade du Rhône)
- **Vendredi 3 juin** à 20h : conférence « Amis et ennemis de nos jardins » – Bassy (CBL)
- **Samedi 18 juin** : découverte du Roc de Chère (histoire, géologie et botanique). Sortie journée entière avec pique-nique. Départ à 8h30
- **Dimanche 3 juillet** : visite du Jardin des Cimes et de l'église du Plateau d'Assy – Passy. Sortie journée entière avec pique-nique. Départ à 8h30
- Les personnes désirant nous rejoindre peuvent s'inscrire ou se renseigner en nous contactant par mail : info.asso@lemondeallantvert.fr ou sur le site : www.lemondeallantvert.fr

Profitez bien du printemps et de vos jardins !

Le bureau du Monde Allant Vert

LE MOT DE L'ACCA : RETOUR SUR LA SÉCURITÉ À LA CHASSE

Bonjour à toutes et à tous,

Suite au dernier accident de chasse survenu dans le Cantal, il nous semblait important de vous faire un petit rappel sur les mesures de sécurité mises en œuvre par les chasseurs.



**Panneau d'information et
panneau de battue**



Il faut déjà savoir que, malgré le port d'armes à feu, la chasse reste une des activités ayant le moins de décès en France, même s'il est bien entendu qu'un accident est toujours de trop.

Des panneaux de préventions sur lesquels sont indiqués les jours de chasse sont disposés toute l'année à l'entrée de chaque chemin, ainsi qu'en Mairie.

Lors d'une battue, nous installons également des panneaux sur les bords des routes et à l'entrée des chemins ; malheureusement, ils sont parfois volés ou détériorés.

Nous avons également installés plusieurs miradors pour favoriser les tirs fichants.

Avec l'aide de la Fédération des chasseurs, nous avons également mis en place une formation sécurité pour tous les chasseurs, renouvelable tous les 10 ans.

Nous aimerions faire comprendre à tout le monde que nous ne sommes pas là pour faire peur, et que l'on peut tous ensemble partager la nature.

Le Président Laurent SOURZAC et toute son équipe

LE MOT DU CBL



Bonjour à tous !

Pour le CBL, l'année 2021 s'est terminée sur une jolie note. Nous avons pu organiser en partie le Noël des enfants de Bassy le dimanche 19 décembre.

C'est donc dans la bonne humeur et avec le sourire que nos chers bambins ont laissé libre cours à leur créativité pendant les ateliers que nous leurs avons préparés.

Photophores, centres de tables, boules de Noël et cartes de vœux : chacun est reparti avec ses nombreuses créations, ainsi que des gourmandises, que les lutins du CBL avaient pris soin de préparer.



Place à cette nouvelle année 2022 qui s'annonce plutôt bien, la situation sanitaire semble s'améliorer et laisse deviner des belles festivités à l'horizon.

Prochaine animation et non des moindres : le **VIDE GRENIER**, qui se tiendra au centre de notre village le **Dimanche 3 Avril** dès 6h. Nous espérons que cette édition 2022 se tiendra sous le soleil, et si on se réfère à la réussite du vide grenier 2019, cela promet une belle journée.

À cette occasion nous organisons une buvette avec vente de **DIOTS / POMMES DE TERRE à emporter**, ainsi que de la petite restauration (frites, sandwiches, crêpes...)

Aucune inscription ni réservation ne sont nécessaires : l'équipe du CBL accueillera les exposants dès 6h pour leur installation.

Nous comptons sur la compréhension des habitants du centre de notre village pour les désagréments, tels que le stationnement, que cela peut causer.

On se retrouve donc très vite pour chiner, exposer, où juste pour le plaisir de flâner et de passer une belle journée !

L'équipe du CBL

Les prochaines dates à retenir :

- **Vendredi 13 mai** : Rando'Nuit et Gratinée à l'arrivée.
- **Début juillet** : Repas et Cinéma Plein Air
- Dates à définir pour les Apérosés.

LES CARTES DE VŒUX (PAR LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DE BASSY)

En décembre, à l'approche des fêtes de fin d'année, la maîtresse nous a proposé une nouvelle activité : nous devions fabriquer des cartes de vœux pour les personnes âgées.

Nous avons commencé par découper des sapins en forme de triangles dans du papier cadeau. Nous avons choisi du papier cadeau pour faire Noël et pour que ça scintille ! Ensuite, nous les avons collés sur une feuille qui brille. Après, nous avons fait la neige avec de la peinture blanche et un coton-tige. Et avec une bande de papier nous avons fait la neige par terre. Enfin, nous avons écrit un petit texte à l'intérieur de la carte pour leur souhaiter de belles fêtes et une bonne année.



Le jour où le père Noël est passé à l'école, la maîtresse a donné les cartes aux gens de la mairie pour qu'elles soient mises dans les colis de Noël pour les anciens de Bassy. Nous étions très heureux d'avoir participé à ce projet. Nous voulions faire plaisir aux seniors qui n'avaient pas pu aller à la journée à Manigod. Qu'est-ce qu'on était content de donner du bonheur aux autres ! Faire les cartes de vœux nous a aidé à faire un lien entre les personnes âgées de Bassy et nous. Toutes ces personnes peuvent nous raconter des histoires d'avant, et c'est important de ne pas les laisser toutes seules.

A la rentrée de janvier, nous avons eu la surprise d'avoir deux réponses ! Nous avons reçu une carte avec un petit cerf collé dessus. Trop jolie ! Elle provenait d'une grand-mère de 88 ans qui était contente d'avoir reçu sa carte.

Nous avons aussi reçu un email d'un monsieur et de sa femme qui habitent en bas de Bassy. Ils ont écrit qu'ils étaient heureux d'avoir reçu notre carte. Leur message nous a fait drôlement plaisir et nous a même ému. Nous étions heureux d'avoir des réponses !



Joy, notre camarade de CE1, nous a dit que sa tatie Germaine avait reçu une carte de vœux. Elle a dit qu'elle était bien faite. Elle l'a mise sur une étagère où il y a plein de petites cartes. Nous étions très fiers !

Nous espérons recommencer le projet l'année prochaine.

Les élèves de l'école de BASSY

POUR LES ENFANTS DE L'ÉCOLE DE BASSY
De la part de Monsieur BOURON Célestin demeurant
307 route des Perrules 74910 BASSY.

Je viens de recevoir un colis de Noël de la Mairie de BASSY et c'est avec grand plaisir et une grande émotion que j'ai trouvé à l'intérieur une très jolie carte accompagnée d'un petit mot des enfants de l'école de BASSY. Petit mot qui m'a énormément touché.

Je vois que la jeunesse d'aujourd'hui et particulièrement la jeunesse de BASSY n'oublie pas les anciens que nous sommes devenus.

Un grand merci à vous tous et si vous avez l'occasion un jour de passer près de chez nous, avec mon épouse nous serons très heureux de vous recevoir et de passer un petit moment avec vous.

Je n'oublie pas votre maîtresse qui a eu cette très bonne idée. MERCI.

Encore un grand merci à vous tous et je vous souhaite de tout cœur une Bonne et heureuse année 2022, ainsi que de passer un joyeux Noël et des fêtes de fin d'année en famille.

Monsieur BOURON

ÉTAT CIVIL

- **M. Rémi PERREAU**, domicilié à Veytrens-d'en-Haut, est décédé le 02/01/2022 à l'âge de 39 ans.
- **M. Michel BORNENS**, résident secondaire à Bassy, est décédé le 09/03/2022 à l'âge de 84 ans.
- **M. Serge SICAUT**, domicilié aux Perrules, est décédé le 11/03/2022 dans sa 102^{ème} année.

PERMANENCE DU CONCILIEUR DE JUSTICE

Depuis le 1^{er} février 2022, un conciliateur de justice tient une permanence à la Mairie de Seyssel Ain chaque premier mardi du mois, de 14h30 à 17h00, uniquement sur rendez-vous. Les personnes souhaitant le rencontrer doivent contacter la Mairie de Seyssel Ain, au 04 50 56 21 55.



La conciliation permet de régler à l'amiable un différend entre 2 parties ou plus, dans les domaines de la consommation, des relations de voisinage, des relations locataire/bailleur, de la copropriété, des litiges commerciaux ou prud'homaux, et du droit rural. Ce service de consultation est gratuit.

LA CCUR SE RAPPROCHE DE SES HABITANTS AVEC PANNEAUPOCKET

Vous pouvez désormais être notifiés en temps réel des informations et alertes de la Communauté de communes, via l'application d'information PanneauPocket, téléchargeable gratuitement sur votre smartphone.

Pour ce faire, après avoir téléchargé l'application, ouvrez PanneauPocket et recherchez « CC Usse et Rhône », et cliquez sur le cœur situé à côté du nom pour l'ajouter à vos favoris. Ainsi vous recevrez les notifications en temps réel ! Si vous souhaitez limiter les notifications reçues, il est possible de s'abonner au fil d'actualité spécifique des déchèteries, ou à celui des transports scolaires.



LE CENTRE ITINÉRANT DES RESTOS DU CŒUR ARRIVE À SEYSSEL

Pour aller au-devant des personnes en situation de précarité et ne pouvant se déplacer, les Restos du cœur ont mis en place un centre itinérant faisant escale sur le parking du Port Gallatin à Seyssel tous les mercredis à partir de 14h00.

Les bénéficiaires peuvent y trouver un accueil inconditionnel (quelle que soit la situation familiale, ou administrative), une aide alimentaire gratuite et des produits spécifiques pour les bébés. Le seul critère pris en compte pour accéder à cette aide est le reste à vivre, évalué en fonction d'un barème national. Pour plus d'informations, contactez le 04 50 64 91 18 (le matin), le 06 45 59 19 99 (par SMS) ou écrivez à ad74.centre.itinerant.albanais@restosducoeur.org



CONTACT MAIRIE :

Tel : 04 50 59 01 09

Mail : secretariat@bassy.fr

Horaires d'ouverture au public :

le mardi et le vendredi de 9h à 12h

Possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire en prenant contact directement avec la Mairie.

*Rédaction, conception et mise en page :
Comité consultatif Communication*